

Question orale de M. Cools : La gratuité du stationnement réglementé le samedi.

M. Cools évoque la souffrance des commerces, qui pâtissent de la multiplicité des travaux, des problèmes de circulation et des conséquences de la pandémie.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Arlon a opté pour la gratuité des parkings en voirie les samedis de décembre, afin de permettre aux citoyens de procéder à l'achat de leurs cadeaux de fin d'année en toute tranquillité.

Pourquoi ne pas suivre cet exemple à Uccle, et même étendre cette mesure aux périodes de soldes ?

À Arlon, une housse bleue placée sur l'horodateur signale la gratuité du parking considéré.

Le Collège est-il favorable à l'adoption d'une telle mesure pour Uccle ? Celle-ci ne permettrait-elle pas d'aider les commerçants, qui ont besoin d'un soutien en ces temps difficiles ?

Quel bilan peut-on tirer de l'instauration d'une heure de stationnement gratuite à Uccle-Centre en raison des travaux menés dans ce secteur ?

Cette mesure était censée être en vigueur jusqu'au 30 juin 2020. Il y a lieu de se demander pourquoi le Collège l'a supprimée pour les mois de juillet et d'août. Comment l'information (ou l'absence d'information) a été mise en œuvre à ce propos ? La gratuité aurait été rétablie jusqu'au 1^{er} septembre. Jusque quand ?

M. l'Echevin Wyngaard admet que le dispositif prévu à Arlon puisse paraître séduisant. Il présente néanmoins l'inconvénient d'empêcher une rotation des véhicules.

Le Collège a eu de nombreux échanges avec les associations de commerçants au lendemain de la période de confinement. Ces entretiens ont permis d'établir que les commerçants étaient favorables à l'adoption d'un stationnement gratuit, à condition que celui-ci soit limité dans le temps, de manière à permettre la rotation des véhicules et donc la circulation de la clientèle.

Le Collège a donc instauré une heure de stationnement gratuit.

M. l'Echevin Wyngaard est bien conscient des difficultés auxquelles sont confrontés les commerçants d'Uccle-Centre. Il en est de même des commerçants du secteur de la rue Edith Cavell, dont l'activité est affectée par le chantier d'égouttage de Vivaqua, quoique celui-ci soit indispensable pour éviter l'affaissement de la voirie. Le principe d'une heure de stationnement gratuit y sera également d'application, en raison du caractère exceptionnel de ce chantier.

Pour ce qui concerne le quartier d'Uccle-Centre, on peut toujours débattre de l'ampleur du périmètre à prendre en considération mais le Collège a assez logiquement inclus dans ce pourtour tout l'îlot correspondant aux voiries Alseberg, Coghén, Brugmann.

La mesure de gratuité, qui avait été désactivée durant la période estivale en raison de l'absence de chantier en juillet et août, demeurera encore en vigueur au cours des prochains mois à Uccle-Centre. Un communiqué sur cette mesure a été publié dans le Wolvendael afin d'inciter les citoyens à se rendre à Uccle-Centre pour dynamiser son activité économique.

M. Cools comprend très bien la nécessité d'éviter le phénomène des « voitures-ventouses ».

Il estime néanmoins que la situation est différente le samedi et de toute façon, les riverains disposent de cartes qui leur permettent de se garer dans les zones vertes.

De plus, il serait opportun de prévoir une heure de stationnement gratuit dans tous les centres commerciaux d'Uccle en période de soldes ainsi qu'au mois de décembre.

Selon M. Cools, il conviendrait de revoir le périmètre d'Uccle-Centre car il n'est pas normal que le tronçon de l'avenue Brugmann compris entre la place Emile Danco et le square Georges Marlow en soit écarté.